



**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2012 du 12 décembre 2012. Demande d'un crédit de construction de Fr. 752'550.- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre (secteur compris entre la route de St-Maurice et la Gare de Burier).**

---

Au Conseil communal  
de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Votre commission chargée de l'étude du préavis s'est réunie à 19 h30 le jeudi 10 janvier 2013, dans la salle 1 de la Maison de Commune.

Elle était composée de Messieurs :

*Patrice Wenger  
Roger Urech  
Etienne Balestra  
Raphaël Onrubie (absent)  
Jacques Devenoge  
Roberto Carbonell  
Yohan Ziehli, président-rapporteur*

Elle s'est réunie en présence de Mme Nicole Rimella, municipale de l'urbanisme et des travaux publics, M. Victor Béguelin, chef du service de l'urbanisme et des travaux publics, M. Thierry Constantin, adjoint au chef de service de l'urbanisme et des travaux publics, ainsi que de MM. et Mme Monique Petitpierre, Jean-Pierre Schwab, Daniel Meyer, membres de la COFIN.

Les membres de la commission les remercient pour leur présence et leur disponibilité pour répondre aux questions posées.

### **Objet du préavis**

Le préavis a pour objet de demander au conseil communal de La Tour-de-Peilz d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU & EC afin de les adapter aux nouvelles exigences du PGEE, dans le but de supprimer les arrivées d'eaux claires dans le réseau du SIGE et d'eaux usées dans le lac. Il doit également réfectionner les espaces du domaine public, en tenant compte du contexte local et de desserte de la gare de Burier.

### **Introduction**

Mme Rimella ouvre la séance en expliquant que le présent préavis concerne la suite logique des travaux d'assainissement débutés en 2012 sur le chemin du Vallon et la partie est du chemin du Cèdre. En effet, comme le précise M. Constantin, la division de ces travaux en

deux parties est due au fait que le chemin doit être fermé aux voitures pendant la durée de ces derniers. Ainsi, il a fallu laisser l'accès par le Chemin du Cèdre lors des travaux sur le chemin du Vallon, et vice-versa.

M. Constantin précise que tous les services susceptibles de poser des infrastructures souterraines ont été contactés. Le SIGE s'est montré intéressé, ainsi que Swisscom, Cablecom et la Romande Energie, qui feront des prestations de contrôle et d'entretien.

### **Questions des commissaires**

Un commissaire s'étonne que le montant des divers et imprévus soit de 10% du budget total, alors que pour d'autres projets similaires, il n'était que de 5%.

La raison est qu'il y a une problématique relative à la roche présente sous la route, qui pourrait engendrer une augmentation des coûts. De plus, le chemin est encaissé entre deux murs relativement hauts, et il faudra aviser en fonction de la présence ou non de fondations, et de la nature de ces dernières.

Un commissaire se demande si les aménagements routiers seront modifiés.

Les modifications ne seront que temporaires. Durant les travaux, les riverains devront passer par le carrefour de la Maladaire pour accéder au chemin en voiture. En outre, un accès pour les piétons sera maintenu. Il n'y aura pas de changement définitif, et le chemin restera un sens unique.

Un commissaire se demande ce que représentent les « Prestations Romande Energie », chiffrées à Fr. 3'900.-- à la page 4 du préavis.

Il s'agit de travail de contrôle et d'entretien des installations déjà existantes.

Un commissaire remarque que les travaux se passent généralement bien à la Tour-de-Peilz, et il félicite la commune pour cela. Il déplore cependant que les économies d'énergie ne semblent pas intéresser certains partis. Il voudrait qu'un éclairage par LED soit mis en place dans ce secteur. Il l'avait déjà mentionné lors d'une autre commission et voudrait savoir si quelque chose va être entrepris dans le sens d'un éclairage public plus respectueux de l'environnement.

Pour installer de tels luminaires dans le cadre du projet en question, il faudrait démonter des installations qui ont encore une certaine durée de vie, ce qui n'est profitable ni écologiquement, ni économiquement. Un autre problème est qu'avec des lampes à LED, il faudrait rapprocher les luminaires, et donc en déplacer la majorité.

Pour ce qui est des actions entreprises pour l'éclairage public en général, il faut noter que plusieurs tests ont lieu actuellement. Des LED ont été mis à l'avenue de Jaman, ainsi qu'à proximité de la Grand-Rue. Il faut cependant prendre en compte le fait que la technologie évolue très vite, et qu'il sera certainement bientôt possible de disposer d'éléments à LED que l'on peut fixer directement sur les mâts des luminaires utilisés aujourd'hui.

Un commissaire constate que les éclairages à LED vendus dans le privé ne sont pas toujours aussi économiques qu'on ne le croit. Il a observé qu'il y avait exactement la même puissance de consommation pour la même lumière. Il voudrait savoir ce qu'il en est pour les éclairages publics.

De tels éclairages sont bien plus économiques que ceux que l'on utilise actuellement. Suivant le type de luminaire avec lequel on compare les éclairages par LED, les économies d'énergie peuvent être estimées entre 20 et 50%.

Un commissaire fait remarquer que les conclusions du rapport prévoient, au point d, un crédit de Fr. 310'020.-- alors que dans le préavis, ce montant est de Fr. 301'020.--

Ces chiffres seront vérifiés.

### **Position de la COFIN**

*La commission des finances constate que le montant de CHF 301'020.- figure sur le plan d'investissement 2012 sous «Collecteur EU + EC ch. du Cèdre (CHF 305'000.-) ». Le montant de CHF 451'530.- figure dans le plan d'investissement 2012 sous « Réfection ch. du Cèdre / suite trav. Coll. EC-EU (CHF 260'000.-) ».*

*Par ailleurs, nous avons relevé le chiffrage de 4 postes de travaux en régie pour un montant total de CHF 48'900.-, en plus du poste divers et imprévus d'un montant de CHF 58'000.- (10% du total de l'ouvrage global génie-civil CHF 574'100.-), faisant partie du budget proposé.*

*Cela étant précisé, la commission des finances se rallie aux conclusions du préavis.*

### **Délibérations de la Commission**

Les avis sont globalement favorables au préavis. Les réponses qui ont été apportées au sujet des luminaires et de leur non-remplacement sont notamment jugées satisfaisantes. Il faudra cependant que ces bonnes intentions soient traduites en actes à l'avenir, car un investissement dans les systèmes à LED serait très intéressant pour faire des économies.

Un commissaire fait remarquer que la Compagnie du Gaz n'a pas prévu de travaux. Il fait remarquer que lors d'anciens chantiers, cette même compagnie n'avait pas profité des travaux entamés pour contrôler ou réviser ses installations, et qu'il avait fallu rouvrir la route pour satisfaire ses besoins. Il n'aimerait pas que cela se reproduise.

Plusieurs membres de la commission adhèrent à cette idée et jugent que des dépenses superflues peuvent être évitées dans ce domaine.

### **Vœux**

Pour les raisons citées ci-dessus, la commission demande que les services contactés par la municipalité et qui n'ont pas profité de l'occasion pour entretenir leur matériel doivent

assumer les frais d'une éventuelle réouverture du chantier pour eux, ou attendre les prochains travaux sur le même site.

## **Conclusions**

C'est finalement à l'unanimité des voix que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- Vu le préavis municipal N° 23/2012,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 451'530.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.053.00. « Réfect. et réaménagement ch. du Cèdre » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 9'520'400.-- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 301'020.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.053.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU du chemin du Cèdre » (partie assainissement des collecteurs EC + EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés - Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 2'879'100.-- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 16'000'000.--.

Le président-rapporteur

Yohan Ziehli

La Tour-de-Peilz, le 19.01.2013